



LISTE DE PRIX 2026

Valable dès le 1^{er} avril 2026
Prix hors TVA (8.1%)

Infralab SA
Route du Vieux-Collège 4B
CH - 1077 Servion
Tél. : +41 (0)21 544 09 00
Email : info@infralab.ch
Internet : www.infralab.ch



Infralab SA – en bref

Organisation et collaborateurs

L'équipe interdisciplinaire d'Infralab SA se compose d'ingénieurs en génie civil et en sciences des matériaux. Elle se plaît à collaborer étroitement avec ses clients afin de les conseiller de façon pratique et de les aider à résoudre des problèmes complexes. Notre flexibilité et notre logistique éprouvée permettent de vous offrir un suivi optimal des chantiers.

Direction : Jean-Louis Cuénoud

Département Auscultation : Robert Braber

Département Voies de circulation : Patrick Rychen

Département Ouvrages d'art et bâtiments : Patrick Rychen

Nos prestations

Ingénierie : Notre équipe est composée d'ingénieurs avec une expérience confirmée dans le domaine des expertises (routes, ouvrages d'art, etc.). Nous sommes également engagés dans la recherche, la normalisation et la formation.

Matériaux bitumineux : Le domaine des matériaux bitumineux est notre domaine de prédilection. Nous effectuons une multitude de tâches dans ce domaine : Essais de laboratoire, contrôles in-situ, suivi des postes, etc.

Granulats, graves, sols, roches : Granulats minéraux pour béton et matériaux bitumineux, graves de fondation, stabilisations de sol, roches et matériaux de recyclage font partie de notre quotidien.

Béton : Notre atout est de vous proposer l'ensemble des essais sur béton frais et durci. Nous assurons également le suivi de vos centrales (fixes ou chantier).

Marquage routier : Nous exécutons des contrôles d'assurance qualité de marquages neufs et des relevés d'état de marquages existants.

Étanchéités : Nous sommes équipés pour effectuer des contrôles sur étanchéités aussi bien au laboratoire qu'in-situ.

Analyses chimiques : Nous effectuons des analyses chimiques sur matériaux, déchets, eau, etc. Contactez-nous pour vos analyses spécifiques.

Auscultation : Nous possédons des véhicules de mesures uniques en Suisse, tels que l'ARAN (Automatic Road ANALyser) et le HWD (Heavy Weight Deflectometer) et pouvons vous proposer d'autres appareils de mesure à grand rendement tels que le SKM (qualité antidérapante), TSD ou Raptor (qualité portante). Nous pouvons ainsi relever toutes les caractéristiques d'état de la chaussée, exprimées en indices d'état I_0 à I_5 , selon SN 640 925. Les indices d'état servent de base pour la gestion de l'entretien d'un réseau routier.

Nous évaluons également la planéité longitudinale, transversale et la qualité antidérapante dans le cadre de la réception des travaux.

PMS : Une gestion optimisée de l'entretien passe par un relevé d'état du réseau et ensuite par l'utilisation d'un logiciel PMS (Pavement Management System : Système de gestion de chaussées).

Critiques et suggestions

L'optimisation de nos services dépend aussi de vos critiques et suggestions. Elles sont toujours les bienvenues, car elles font partie intégrante de notre mode de conduite.

A propos de la liste de prix

La liste de prix est une vue non exhaustive de nos prestations et de leurs coûts individuels. Seule une offre personnalisée permet de cerner clairement vos besoins et d'offrir des solutions ciblées concernant le programme et le déroulement des essais, leurs délais, etc. Des conditions spéciales sont naturellement applicables pour les mandats de tailles importantes ou pour des prestations régulières. Contactez-nous !

TABLE DES MATIERES

1. Matériaux bitumineux	4
1.1 Liants bitumineux	4
1.2 Enrobés bitumineux	4
1.3 Etudes de formulation	5
1.4 Essais sur carottes	5
1.5 Essais in situ	5
2. Granulats / Graves / Sols / Roches	7
2.1 Granulats pour matériaux bitumineux	7
2.2 Granulats pour bétons	7
2.3 Granulats pour ballast (chemin de fer)	8
2.4 Graves	8
2.5 Sols	9
2.6 Essais in situ	9
2.7 Roches et pierres naturelles	10
3. Béton	11
3.1 Béton durci	11
3.2 Béton frais et essais in situ	12
4. Marquage routier	15
4.1 Mesures statiques	15
4.2 Mesures dynamiques	15
5. Etanchéités et enduits de protection de surface	16
5.1 Enduits d'apprêt pour produits de scellement de joints	16
5.2 Produits de scellement de joints appliqués à chaud	16
5.3 Lé d'étanchéité en bitume ou bitume-polymère	16
5.4 Enduit de protection de surface (OS)	17
5.5 Essais in-situ	17
6. Analyses chimiques	18
7. Auscultation et relevé d'état	19
7.1 Relevé des caractéristiques de surface	19
7.2 Portance	19
7.3 Géoradar	20
7.4 Pavement Management System (PMS)	20
8. Frais / Honoraires	21
8.1 Honoraires	21
8.2 Forfaits de déplacements	21
8.3 Plus-values	21
8.4 Rapports, documentation	21
9. PAK-Marker	22
9.1 Sprays PAK-Marker et lampe UV	22
9.2 Frais	22
Conditions générales	23

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
1. Matériaux bitumineux					
1.1 Liants bitumineux					
Essais standards					
I01.10.01-00	Récupération du liant avec évaporateur rotatif	SN EN 12697-3	pce	270.00	★
I01.10.03-00	Point de ramollissement B+A	SN EN 1427	pce	120.00	★
I01.10.04-00	Pénétration	SN EN 1426	pce	120.00	★
I01.10.05-00	Indice de pénétration (IP)	SN EN 12591	pce	39.00	★
I01.10.06-00	Point de rupture Fraass	SN EN 12593	pce	540.00	
I01.10.15-00	Affinité granulats-bitume, Méthode statique	SN EN 12697-11	pce	200.00	
I01.10.16-00	Affinité granulats-bitume, Méthode de la bouteille tournante	SN EN 12697-11	pce	775.00	
I01.10.10-00	Masse volumique du liant	SN EN 15326	pce	195.00	
Essais spéciaux					
I01.10.17-00	Retour élastique	SN EN 13398	pce	465.00	★
I01.11.04-00	Stabilité au stockage des PmB	SN EN 13399	pce	515.00	
I01.11.01-00	Vieillessement, méthode RFT	SN EN 12607-3	pce	435.00	
I01.11.02-00	Vieillessement, méthode PAV	SN EN 14769	pce	1'080.00	
I01.11.03-00	Modification de masse à 163°C 75 minutes, essai RTFOT	SN EN 12607-1	pce	490.00	
I01.10.19-00	Bending Beam Rheometer, détermination à une température (-15°C)	SN EN 14771	pce	1'245.00	
I01.10.30-00	Rhéomètre à cisaillement dynamique (DSR), détermination du module complexe en cisaillement et de l'angle de phase	SN EN 14770	pce	950.00	
I01.10.31-00	Rhéomètre à cisaillement dynamique (DSR), essai BTSV	SN EN 17643	pce	650.00	
I01.10.32-00	Rhéomètre à cisaillement dynamique (DSR), essai MSCR	SN EN 16659	pce	750.00	
I01.10.08-00	Viscosité dynamique des bitumes modifiés, partie 1 : méthode cône et plateau	SN EN 13702	pce	300.00	
I01.12.01-00	Analyse spectrale FTIR, y c. préparation simple de l'échantillon	Procédure interne	pce	125.00	
I01.12.02-04	Teneur en HAP dans les bétons bitumineux de démolition, y c. teneur en liant	Procédure interne/ GC-MS	pce	420.00	
1.2 Enrobés bitumineux					
Essais standards					
I01.20.01-00	Teneur en liant soluble	SN EN 12697-1	pce	190.00	★
I01.20.02-00	Teneur en liant et granulométrie, y c. MVR et module de richesse	SN EN 12697-1/ SN EN 933-1	pce	365.00	★
I01.21.01-05	Essai Marshall, y c. MVA, teneur en vides et vides comblés par le liant, y c. MVR calculée	SN EN 12697-6/8/30/34	pce	365.00	★
I01.21.01-06	Masse volumique apparente (géométrique ou hydrostatique) ; par éprouvette	SN EN 12697-6	pce	85.00	★
I01.21.01-07	Masse volumique apparente (paraffine) ; par éprouvette	SN EN 12697-6	pce	95.00	★
I01.20.03-00	Masse volumique réelle déterminée	SN EN 12697-5	pce	145.00	★
I01.20.04-00	Masse volumique réelle par calcul	SN EN 12697-5	pce	60.00	
Essais spéciaux					
I01.22.02-00	Compression diamétrale (traction indirecte)	SN EN 12697-23	pce	150.00	★
I01.22.03-00	Sensibilité à l'eau (ITSR)	SN EN 12697-12	pce	945.00	★
I01.22.04-00	Essai Cantabro, perte de matériaux des éprouvettes d'enrobé drainant	SN EN 12697-17	pce	800.00	
I01.22.05-00	Résistance à l'usure, essai Micro-Deval modifié	Procédure interne	pce	530.00	
I01.22.06-00	Ecoulement du liant (égouttage)	SN EN 12697-18	pce	125.00	
I01.22.08-00	Fluage statique sur carotte (Ø 100 ou 150 mm, rectifiée)	Procédure interne	pce	330.00	
I01.23.01-00	Essai avec presse à compactage giratoire PCG ; série de 3 éprouvettes	SN EN 12697-31	pce	715.00	
I01.23.03-00	Essai de compression cyclique ; série de 3 éprouvettes	SN EN 12697-25	pce	1'895.00	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
I01.23.06-00	Essai d'orniérage 30'000 cycles, y c. confection d'éprouvettes (2 plaques)	SN EN 12697-22	pce	2'700.00
I01.22.01-01	Pourcentage de vides communicants, n c. confection des éprouvettes (3 éprouvettes)	NF P 98-254-2	pce	325.00
I01.23.05-00	Module de rigidité (module complexe), y c. confection des éprouvettes	SN EN 12697-26	pce	sur demande
I01.23.05-10	Résistance à la fatigue (flexion deux points), y c. confection des éprouvettes	SN EN 12697-24	pce	sur demande
Essais sur asphalte coulé				
I01.24.01-00	Indentation statique sur asphalte coulé, y c. confection des éprouvettes ; 2 éprouvettes	SN EN 12697-20	pce	435.00
I01.25.01-00	Indentation dynamique sur asphalte coulé, y c. confection des éprouvettes ; 2 éprouvettes	SN EN 12697-25	pce	1'300.00
Essais sur couches de fondation en enrobé bitumineux à froid (KMF)				
I01.26.01-00	Essai Duriez, par série	NF P 98-251-4	pce	995.00
1.3 Etudes de formulation				
I01.27.01-00	Calcul d'une recette basé sur des analyses granulométriques	Procédure interne	pce	365.00
I01.27.02-00	Etude de formulation pour revêtements bitumineux	Procédure interne	pce	sur demande
I01.27.04-00	Etude de formulation pour asphalte coulé MA	Procédure interne	pce	sur demande
I01.20.06-01	Gâchée d'essai en laboratoire (< 20 kg), y c. préparation	Procédure interne	pce	475.00
I01.21.04-00	Confection d'une éprouvette Marshall	SN EN 12697-30	pce	52.00 ★
1.4 Essais sur carottes				
Essais standards				
I01.00.02-00	Epaisseur des couches et structure, y c. photographie ; par carotte	Procédure interne	pce	80.00 ★
I01.00.03-00	Sciage des carottes, par coupe	Procédure interne	pce	29.00
I01.30.01-00	Masse volumique apparente (hydrostatique ou géométrique) sur carotte	SN EN 12697-6	pce	85.00 ★
I01.30.01-01	Masse volumique apparente (paraffine) sur carotte	SN EN 12697-6	pce	95.00 ★
I01.30.02-00	Teneur en vides et degré de compactage d'une couche, n. c. détermination de la MVA	SN EN 12697-8	pce	57.00 ★
I01.30.04-00	Contrôle de la cohésion de couches (essai de cisaillement selon Dr. Leutner) ; par coupe	SN EN 12697-48	pce	130.00 ★
Essais spéciaux				
I01.31.02-00	Pourcentage de vides communicants sur carotte, par éprouvette	NF P 98-254-2	pce	115.00
I01.32.01-00	Teneur en goudron qualitative (spray PAK-Marker)	Procédure interne	pce	33.00
<i>Pour la commande de sprays PAK-Marker, voir chapitre 9</i>				
1.5 Essais in situ				
Carottage				
<i>Forfait de déplacement type A, voir chapitre 8.2</i>				
I01.50.11-00	Carottage Ø 100 mm (par cm)	SN EN 12697-27	cm	9.50
I01.50.12-00	Carottage Ø 150 mm (par cm)	SN EN 12697-27	cm	10.50
I01.50.14-00	Carottage Ø 350 mm (par cm)	SN EN 12697-27	cm	16.00
I01.50.18-01	Rebouchage avec béton maigre et Durep	Procédure interne	pce	105.00
I01.50.18-02	Rebouchage avec béton maigre et Durep – Carottage Ø 350 mm	Procédure interne	pce	150.00
I01.50.19-00	Rebouchage avec enrobé chaud	Procédure interne	pce	135.00
Sondage				
I01.50.22-00	Sondage (réalisation, mise à disposition matériel et machines, déplacement, remise en état fondation et revêtement, élimination déchets)	Procédure interne	pce	sur demande

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
Prélèvement d'échantillons					
<i>Forfait de déplacement type D, voir chapitre 8.2</i>					
I01.50.21-00	Prélèvement de morceaux d'enrobé	SN EN 12697-27	pce	85.00	
I01.51.01-00	Prélèvement d'enrobé	SN EN 12697-27	pce	85.00	★
I01.51.02-00	Prélèvement de liant bitumineux	SN EN 58	pce	sur demande	★
Contrôle du compactage					
<i>Forfait de déplacement type A, voir chapitre 8.2</i>					
I01.53.01-00	Contrôle du compactage avec nucléodensimètre (Troxler); par heure	Procédure interne	h	170.00	
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>					
I01.53.02-00	Contrôle du compactage avec sonde électro-magnétique ; par heure	Procédure interne	h	170.00	
Caractéristiques de surface					
<i>Pour les caractéristiques de surface, voir chapitre 7.1</i>					
Essais sur couche SAMI, resp. enduit superficiel					
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>					
I01.54.03-00	Dosage du liant pour enduit d'apprêt ou enduit superficiel	Procédure interne	pce	305.00	
I01.54.04-00	Dosage du gravillon pour enduit superficiel	Procédure interne	pce	130.00	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
2. Granulats / Graves / Sols / Roches					
2.1 Granulats pour matériaux bitumineux					
Essais standards					
I02.00.02-00	Teneur en eau d'un échantillon	SN EN 1097-5	pce	47.00	★
I02.20.00-02	Granulométrie par tamisage à l'eau (> 0.063 mm); par classe granulaire	SN EN 933-1	pce	190.00	★
I02.20.00-03	Granulométrie par tamisage à l'eau (> 0.063 mm); par mélange granulaire	SN EN 933-1	pce	250.00	★
I02.20.01-00	Coefficient d'aplatissement ; par classe granulaire	SN EN 933-3	pce	205.00	★
I02.20.03-00	Pourcentage de grains concassés ; par classe granulaire	SN EN 933-5	pce	160.00	★
I02.20.04-00	Coefficient d'écoulement du sable ; par classe granulaire	SN EN 933-6	pce	275.00	★
I02.20.31-00	Essai Los Angeles ; par classe granulaire	SN EN 1097-2	pce	345.00	★
I02.20.33-00	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 4 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	265.00	★
I02.20.33-01	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 31.5 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	210.00	★
Essais spéciaux					
I02.20.32-00	Masse volumique en vrac ; par classe granulaire	SN EN 1097-3	pce	105.00	
I02.20.36-00	Résistance au polissage (PSV)	SN EN 1097-8	pce	1'680.00	
I02.20.40-00	Pérogaphie des granulats minéraux pour revêtements ; Dmax = 2 mm ; par classe granulaire	VSS 70 115	pce	630.00	
I02.20.40-01	Pérogaphie des granulats minéraux pour revêtements ; Dmax > 2 mm ; par classe granulaire	VSS 70 115	pce	575.00	
I02.20.61-00	Polluants organiques grossiers	SN EN 1744-1	pce	210.00	
Essais sur filler					
I02.21.00-00	Tamisage du filler dans un jet d'air	SN EN 933-10	pce	240.00	
I02.21.30-00	Porosité du filler selon Rigden	SN EN 1097-4	pce	190.00	
I02.21.31-00	Action rigidifiante Delta B+A	SN EN 13179-1	pce	430.00	
I02.21.33-00	Masse volumique absolue du filler ; par pycnomètre	SN EN 1097-7	pce	210.00	
I02.21.34-00	Solubilité dans l'eau	SN EN 1744-1	pce	160.00	
I02.21.35-00	Sensibilité à l'eau, n.c. masse volumique	SN EN 1744-4	pce	2'100.00	
I02.21.40-00	Pérogaphie du filler	VSS 70 116	pce	1'300.00	
Agrégats d'enrobés					
I02.22.03-00	Pourcentage de grains concassés sur matériaux désherbés ; par mélange granulaire	SN EN 933-5	pce	510.00	★
I02.22.50-00	Quantité de matériaux étrangers dans les agrégats d'enrobés	SN EN 12697-42	pce	130.00	
2.2 Granulats pour bétons					
Essais standards					
I02.00.02-00	Teneur en eau d'un échantillon	SN EN 1097-5	pce	47.00	★
I02.24.00-02	Granulométrie par tamisage à l'eau (> 0.063 mm); par classe granulaire	SN EN 933-1	pce	190.00	★
I02.24.00-03	Granulométrie par tamisage à l'eau (> 0.063 mm); par mélange granulaire	SN EN 933-1	pce	250.00	★
I02.24.01-00	Coefficient d'aplatissement ; par classe granulaire	SN EN 933-3	pce	205.00	★
I02.24.33-00	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 4 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	265.00	★
I02.24.33-01	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 31.5 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	210.00	★

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
Essais spéciaux					
I02.24.32-00	Masse volumique en vrac ; par classe granulaire	SN EN 1097-3	pce	105.00	
I02.24.36-00	Résistance au polissage (PSV)	SN EN 1097-8	pce	1'680.00	
I02.24.40-00	Pétrographie des granulats minéraux pour bétons ; par classe granulaire Ø < 2 mm (sable)	VSS 70 115	pce	525.00	
I02.24.40-01	Pétrographie des granulats minéraux pour bétons ; par classe granulaire Ø > 2 mm	VSS 70 115	pce	475.00	
I02.24.62-00	Sulfates solubles dans l'acide, n.c. préparation de l'échantillon ; par classe granulaire	SN EN 1744-1	pce	265.00	
I02.24.65-00	Chlorures solubles dans l'eau, n.c. préparation de l'échantillon ; par classe granulaire	SN EN 1744-1	pce	315.00	
I02.24.66-00	Teneur en soufre totale, n.c. préparation de l'échantillon ; par classe granulaire	SN EN 1744-1	pce	315.00	
Matériaux de récupération					
I02.24.51-01	Classification des composants de granulats pour béton, n.c. granulométrie	SN EN 933-11	pce	410.00	★
2.3 Granulats pour ballast (chemin de fer)					
I02.28.00-00	Granulométrie par tamisage à l'eau	SN EN 933-1	pce	250.00	★
I02.28.02-00	Indice de forme et longueur du grain ; par classe granulaire	SN EN 933-4	pce	225.00	
I02.28.31-00	Essai Los Angeles ; par classe granulaire	SN EN 1097-2	pce	345.00	★
I02.28.40-00	Pétrographie de granulats minéraux pour ballast de voies ferrées	VSS 70 115	pce	630.00	
2.4 Graves					
Essais standards					
I02.00.02-00	Teneur en eau d'un échantillon	SN EN 1097-5	pce	47.00	★
I02.26.00-00	Granulométrie par tamisage à l'eau, fractionné à #16 mm ; par mélange granulaire	SN EN 933-1	pce	295.00	★
I02.26.01-00	Coefficient d'aplatissement ; par classe granulaire	SN EN 933-3	pce	205.00	★
I02.26.03-00	Pourcentage de grains concassés ; par classe granulaire	SN EN 933-5	pce	155.00	★
I02.26.31-00	Essai Los Angeles ; par classe granulaire	SN EN 1097-2	pce	345.00	★
I02.26.33-00	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 4 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	265.00	★
I02.26.33-01	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par pycnomètre ; Dmax = 31.5 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	210.00	★
I02.26.33-02	Coefficient d'absorption d'eau et MVR par panier en treillis ; Dmax > 31.5 mm ; par classe granulaire	SN EN 1097-6	pce	220.00	
I02.26.40-00	Essai au bleu de méthylène	SN EN 933-9	pce	210.00	
Essais spéciaux					
I02.26.80-00	Essai Proctor, y c. confection des éprouvettes et détermination de la teneur en eau optimum (max. 5 points)	SN EN 13286-2	pce	650.00	★
I02.26.81-01	Essai CBR, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47	pce	360.00	
I02.26.82-00	Essai CBR2, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47	pce	420.00	
I02.26.83-00	Essai CBR-F, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47/ VSS 70 321	pce	950.00	
I02.26.85-00	Perméabilité à l'eau selon Darcy (valeur k), dans moule CBR	SN EN ISO 17892-11	pce	610.00	
Matériaux de récupération					
I02.26.51-00	Classification des composants de granulats et graves recyclées, y.c. granulométrie	SN EN 933-11/ SN EN 933-1	pce	590.00	★
I02.26.51-01	Classification des composants de granulats et graves recyclées, n.c. granulométrie	SN EN 933-11	pce	410.00	★

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
2.5 Sols					
Essais standards					
I02.00.02-00	Teneur en eau d'un échantillon	SN EN 1097-5	pce	47.00	★
I02.30.00-00	Granulométrie et sédimentométrie	SN EN 933-1/ SN 670 816	pce	400.00	★
I02.30.00-03	Granulométrie et sédimentométrie, fractionné à #0.063 mm	SN EN 933-1/ SN EN ISO 17892-4	pce	400.00	★
I02.30.10-00	Classification USCS basée sur des données existantes	SN EN ISO 14688-2	pce	65.00	
I02.30.32-00	Masse volumique apparente sur sol (paraffine)	VSS 70 335	pce	100.00	
I02.30.34-00	Masse volumique du sol, par pycnomètre	VSS 70 335	pce	265.00	
I02.30.38-00	Limites de consistance selon Atterberg	VSS 70 345	pce	340.00	★
Essais spéciaux					
I02.30.61-00	Teneur en matière organique, essai NaOH (qualitatif)	VSS 70 370	pce	105.00	
I02.30.61-01	Teneur en matière organique, par perte au feu (quantitatif)	VSS 70 370	pce	200.00	
I02.30.80-00	Essai Proctor, y c. confection des éprouvettes et détermination de la teneur en eau optimum (max. 5 points)	SN EN 13286-2	pce	650.00	★
I02.30.81-00	Essai CBR, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47	pce	360.00	
I02.30.82-00	Essai CBR2, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47	pce	420.00	
I02.30.83-00	Essai CBR-F, 1 essai isolé (à l'optimum), n.c. essai Proctor	SN EN 13286-47/ VSS 70 321	pce	950.00	
I02.30.85-00	Perméabilité à l'eau selon Darcy (valeur k), dans moule CBR	SN EN ISO 17892-11	pce	610.00	
Stabilisation des sols					
I02.32.41-00	Résistance à la compression après immersion dans l'eau	SN EN 13286-41	pce	80.00	
I02.32.95-00	Stabilisation aux liants hydrauliques, examen de qualification, y c. essais sur matériaux de base et essai de gel-dégel	SN EN 14227-1/ SN EN 14227-5/ SN EN 14227-15	pce	4'045.00	
I02.32.95-01	Stabilisation aux liants hydrauliques, examen de qualification, y c. essais sur matériaux de base, n.c. essai de gel-dégel	SN EN 14227-1/ SN EN 14227-5/ SN EN 14227-15	pce	2'465.00	
I02.32.95-03	Stabilisation aux liants hydrauliques, essai de gel-dégel	SN EN 14227-1/ SN EN 14227-5/ SN EN 14227-15	pce	1'680.00	
I02.32.96-00	Stabilisation à la chaux, examen de qualification, y c. essais sur matériaux de base	SN EN 14227-11	pce	4'200.00	
2.6 Essais in situ					
Prélèvement des échantillons					
<i>Forfait de déplacement type D, voir chapitre 8.2</i>					
I02.00.00-00	Prélèvement de granulats, grave ou sol	SN EN 932-1	pce	85.00	★
Sondage					
I01.50.22-00	Sondage (réalisation, mise à disposition matériel et machines, déplacement, remise en état fondation et revêtement, élimination déchets)	Procédure interne	pce	sur demande	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
Essai de plaque ME/EV, par mesure				
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
I02.50.00-02	Essai de plaque ME/EV, couche de fondation, jusqu'à 4 mesures, n.c. contrepoids	VSS 70 317	pce	170.00 ★
I02.50.00-04	Essai de plaque ME/EV, couche de fondation, dès 5 mesures, n.c. contrepoids	VSS 70 317	pce	140.00 ★
I02.50.00-03	Essai de plaque ME/EV, terrain et infrastructure, jusqu'à 4 mesures, n.c. contrepoids	VSS 70 317	pce	170.00 ★
I02.50.00-05	Essai de plaque ME/EV, terrain et infrastructure, dès 5 mesures, n.c. contrepoids	VSS 70 317	pce	140.00 ★
Essai de plaque dynamique				
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
I02.50.02-00	Essai à la plaque dynamique légère EVd, couche de fondation / terrain et infrastructure	VSS 70 313	h	170.00
Portance du sol				
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
I02.50.03-00	Pénétromètre CBR (sonde Farnell); par station à 5 mesures	VSS 70 316	pce	170.00
Masse volumique du sol				
<i>Forfait de déplacement type A, voir chapitre 8.2</i>				
I02.50.20-00	Masse volumique du sol, mesure au nucléodensimètre ; par heure	Procédure interne	h	170.00
2.7 Roches et pierres naturelles				
I02.34.41-00	Résistance à la compression (roche), valeur individuelle	VSS 70 353	pce	80.00
I02.34.42-00	Essai de résistance ponctuel PLT (Point Load Test), série de 10 carottes Ø 50 mm, sans évaluation	VSS 70 355	pce	95.00
I02.34.43-00	Résistance à la traction indirecte (essai brésilien), par carotte Ø 50 mm	VSS 70 354	pce	95.00
I02.34.45-00	Module d'élasticité, masse volumique (carotte Ø 50 mm, L=130 mm) ; par carotte	SN EN 12390-13	pce	210.00
I02.34.46-00	Abrasivité selon Cerchar	Procédure interne	pce	130.00

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
3. Béton					
3.1 Béton durci					
Préparation des éprouvettes					
I03.00.03-00	Sciage des éprouvettes ; par éprouvette	Procédure interne	pce	26.00	
I03.00.06-00	Carottage Ø 50 ou 100 mm en laboratoire	Procédure interne	pce	45.00	
I03.00.07-00	Gâchée d'essai en laboratoire (< 25 l), y c. préparation	Procédure interne	pce	150.00	
I03.00.10-00	Rectification des éprouvettes ; par pièce	SN EN 12390-3	pce	30.00	
I03.00.12-00	Confection d'éprouvettes Ø 50 mm à partir de cubes ; 5 carottes	Procédure interne	pce	110.00	
I03.00.18-00	Confection d'éprouvettes à partir de cubes pour essai GD ou GDS selon CB 10/86	Procédure interne	pce	65.00	
I03.00.20-00	Confection d'éprouvettes à partir de cubes pour essai SIA 262/1 annexe D	Procédure interne	pce	135.00	
Essais mécaniques					
I03.20.06-00	Résistance à la compression sur cube, stockage dans l'eau, y c. MVA	SN EN 12390-3	pce	52.00	★
I03.20.08-00	Résistance à la compression sur carotte, y c. MVA et polissage	SN EN 12504-1, 13791	pce	60.00	★
I03.20.20-00	Résistance à la flexion (application de la charge au milieu), y c. MVA ; sur prisme	SN EN 12390-5	pce	90.00	
I03.20.36-00	Résistance à la traction par fendage	SN EN 12390-6	pce	80.00	
I03.20.38-00	CFUP/BFUP - Résistance à la traction par flexion, y c. découpe éprouvettes dans plaques ; 6 éprouvettes	SIA 2052	pce	2'625.00	
I03.20.65-02	Retrait selon SIA 262/1 Ann. F ; durée 91 jours	SIA 262/1; annexe F	pce	590.00	
I03.20.65-04	Retrait selon SIA 262/1 Ann. F ; durée 364 jours	SIA 262/1; annexe F	pce	955.00	
I03.20.65-05	Fluage selon SIA 262/1 Ann. F ; durée 91 jours	SIA 262/1; annexe F	pce	1'730.00	
I03.20.65-06	Fluage selon SIA 262/1 Ann. F ; durée 364 jours	SIA 262/1; annexe F	pce	2'680.00	
I03.20.71-01	Module d'élasticité selon EN 12390-13, résistance à la compression, masse volumique ; par carotte	SN EN 12390-13	pce	215.00	★
I03.20.71-04	Module d'élasticité selon EN 12390-13, résistance à la compression, masse volumique ; 3 cylindres	SN EN 12390-13	pce	565.00	★
I03.20.80-00	Essai de traction sur barres d'armatures	ISO 6892, SIA 262	pce	sur demande	
Essais de durabilité CH					
I03.25.00-00	Perméabilité à l'eau selon SIA 262/1 Ann. A ; 5 carottes	SIA 262/1; annexe A	pce	500.00	★
I03.25.05-00	Résistance aux chlorures selon SIA 262/1 Ann. B ; 5 carottes	SIA 262/1; annexe B	pce	660.00	
I03.25.10-01	Essai de gel-dégel avec sels de déverglaçage selon SIA 262/1 Ann. C	SIA 262/1; annexe C	pce	1'135.00	
I03.25.15-00	Résistance aux sulfates selon SIA 262/1 Ann. D ; 6 carottes	SIA 262/1; annexe D	pce	935.00	
I03.25.20-00	Perméabilité à l'air (Torrent) selon SIA 262/1 Ann. E, sur chantier/en laboratoire ; 6 points de mesure	SIA 262/1; annexe E	pce	420.00	
I03.25.40-00	Résistance à la carbonatation selon SIA 262/1 Ann. I ; 1 prisme ou 4 carottes	SIA 262/1; annexe I	pce	840.00	★
Essais divers					
I03.27.37-01	Profondeur de pénétration d'eau sous pression ; 3 cubes	SN EN 12390-8	pce	615.00	★
I03.27.22-00	CFUP/BFUP - Coefficient d'absorption d'eau, y c. confection éprouvettes dans plaques ; 6 éprouvettes	SN EN 1925 / SN EN 13057	pce	810.00	
I03.27.08-00	Essai de gel-dégel CB 86/10 ; 2 carottes	CB 1986/10	pce	450.00	
I03.27.10-00	Essai de gel-dégel avec sels de déverglaçage CB 86/10 ; 2 carottes	CB 1986/10	pce	450.00	
I03.27.40-00	Résistance au gel, physique selon D-R (BE II F)	VSS 40 464	pce	1'420.00	
I03.27.41-00	Résistance au gel-dégel avec sels de déverglaçage, physique selon D-R (BE II FT)	VSS 40 464	pce	1'375.00	
I03.27.44-00	Résistance combinée au gel et gel-dégel avec sels de déverglaçage, diagnost. selon D-R (BE I F+FT)	VSS 40 464	pce	1'550.00	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
Coulis d'injection / Mortier / Chape					
I03.38.01-00	Coulis d'injection - 2x résistance à la compression sur demi-prismes ; par prisme	SN EN 196-1	pce	83.00	
I03.38.20-00	Chape - Résistance à la flexion, y c. 2x résistance à la compression ; par prisme	SN EN 13892-2	pce	95.00	
Analyse de la structure et microscopie					
I03.30.05-00	Analyse structurale au microscope, 1 lame mince par éprouvette	Procédure interne	pce	sur demande	
I03.30.20-00	Relevé visuel sur carotte, contrôle de la fissuration par fluorescence, y c. imprégnation et doc. photo.	Procédure interne	pce	315.00	
Réaction alcalis-granulats (RAG)					
I03.35.01-00	RAG : Analyse structurale détaillée au microscope sur lame mince, y c. confection éprouvette	Procédure interne	pce	sur demande	
I03.35.10-00	RAG : Essai Microbar: essai accéléré sur granulats selon SIA 2042, y c. confection des éprouvettes	SIA 2042	pce	sur demande	
I03.35.16-00	RAG : Essai de performance selon SIA 262/1 Ann. G, durée 20 semaines, y c. confection éprouvettes	SIA 262/1; annexe G	pce	sur demande	
I03.35.30-00	RAG : Essai d'expansion résiduelle selon LPC n°44 ; par série de 3 éprouvettes	LPC n°44	pce	sur demande	
Analyses chimiques					
I03.39.00-01	Teneur en chlorures sur carotte ; par analyse	SN EN 14629	pce	111.00	★
I03.39.02-01	Teneur en chlorures sur mouture ; par analyse	SN EN 14629	pce	88.00	★
I03.39.02-02	Teneur en chlorures sur mouture (série dès 6 analyses) ; par analyse	SN EN 14629	pce	67.00	★
I03.39.06-00	Teneur en sulfates sur carotte, extraction à l'eau chaude ; par analyse	Procédure interne	pce	150.00	
I03.39.08-00	Teneur en sulfates sur mouture, extraction à l'eau chaude ; par analyse	Procédure interne	pce	120.00	
I03.39.15-00	Profondeur de carbonatation sur carotte fendue, au laboratoire	SN EN 14630	pce	49.00	★
3.2 Béton frais et essais in situ					
Béton frais					
<i>Forfait de déplacement type B, voir chapitre 8.2</i>					
I03.50.26-00	Confection et stockage de cubes, prismes ou cylindres ; par pièce	SN EN 12350-1	pce	29.00	★
I03.50.60-00	Contrôle de béton frais (1 mesure de consistance, masse volumique, teneur en air, teneur en eau et rapport E/C)	SN EN 12350-1/2/4/5/6/7, SIA 262/1; annexe H	pce	240.00	★
I03.50.00-00	Essai d'affaissement	SN EN 12350-2	pce	50.00	★
I03.50.04-00	Indice de serrage (compactibilité Walz)	SN EN 12350-4	pce	50.00	★
I03.50.06-00	Essai d'étalement	SN EN 12350-5	pce	50.00	★
I03.50.08-00	Masse volumique	SN EN 12350-6	pce	37.00	★
I03.50.10-00	Teneur en air, n.c. masse volumique	SN EN 12350-7	pce	53.00	★
I03.50.22-01	Teneur en eau (w0) et détermination du rapport E/C, n.c. masse volumique	SIA 262/1; annexe H	pce	104.00	★
I03.50.74-00	Béton auto-plaçant - contrôle de béton frais (étalement (SF), viscosité t500, masse volumique, teneur en air, teneur en eau et rapport E/C)	SN EN 12350-1/6/7/8, SIA 262/1; annexe H	pce	240.00	★
I03.50.12-00	Béton auto-plaçant - essai d'étalement au cône d'Abrams, y c. viscosité t500	SN EN 12350-8	pce	63.00	★
I03.50.18-00	Béton auto-plaçant - essai de stabilité au tamis	SN EN 12350-11	pce	83.00	
I03.50.19-00	Béton auto-plaçant - essai d'écoulement à l'anneau	SN EN 12350-12	pce	83.00	
I03.50.27-00	CFUP/BFUP - Confection et stockage de cylindres ; par pièce	SIA 2052	pce	37.00	
I03.50.28-00	CFUP/BFUP - Confection et stockage de plaques, n.c. coffrage ; par pièce	SIA 2052	pce	sur demande	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
Coulis d'injection frais					
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>					
I03.37.60-00	Contrôle de coulis frais (essai de tamisage, 1 mesure de fluidité, essai à la mèche, masse volumique, teneur en air)	SN EN 445	pce	585.00	
I03.37.20-00	Coulis d'injection - essai granulométrique par tamisage	SN EN 445	pce	47.00	
I03.37.22-00	Coulis d'injection - essai de fluidité (Méthode du cône)	SN EN 445	pce	52.00	
I03.37.24-00	Coulis d'injection - essai de fluidité (Méthode d'étalement)	SN EN 445	pce	50.00	
I03.37.26-00	Coulis d'injection - essai de variation du volume et de ressuage (Essai à la mèche) ; jusqu'à 3 h	SN EN 445	pce	425.00	
I03.37.28-00	Coulis d'injection - essai de masse volumique	SN EN 445	pce	37.00	
I03.37.30-00	Coulis d'injection - teneur en air, n.c. masse volumique	SN EN 12350-7	pce	53.00	
I03.37.50-00	Coulis d'injection - confection et stockage de prismes ; 3 prismes	SN EN 445	pce	120.00	
Carottage					
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>					
I03.51.03-00	Carottage Ø 50 mm, longueur ≤ 100 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	75.00	
I03.51.03-01	Carottage Ø 50 mm, 100 mm < longueur ≤ 150 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	90.00	
I03.51.03-02	Carottage Ø 50 mm, longueur > 150 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	sur demande	
I03.51.05-00	Carottage Ø 80 ou 100 mm, longueur ≤ 120 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	110.00	
I03.51.05-01	Carottage Ø 80 ou 100 mm, 120 mm < longueur ≤ 220 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	150.00	
I03.51.05-02	Carottage Ø 80 ou 100 mm, longueur > 220 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	sur demande	
I03.51.07-00	Carottage Ø > 100 mm ; par carotte	SN EN 12504-1	pce	sur demande	
I03.51.08-00	Plus-value pour carottage sur surface verticale ; par carotte	Procédure interne	pce	47.00	
I03.51.09-00	Plus-value pour carottage au plafond ; par carotte	Procédure interne	pce	79.00	
I03.51.12-00	Prélèvement de mouture ; 3 profondeurs	SN EN 14629	pce	75.00	★
I03.51.12-01	Prélèvement de mouture ; par profondeur supplémentaire	SN EN 14629	pce	25.00	★
I03.51.15-01	Rebouchage avec mortier ; par trou de carottage Ø 50 mm, longueur ≤ 150 mm	Procédure interne	pce	35.00	
I03.51.15-02	Rebouchage avec mortier ; par trou de carottage Ø 50 mm, longueur > 150 mm	Procédure interne	Pce	sur demande	
I03.51.15-05	Rebouchage avec mortier ; par trou de carottage Ø 80 ou 100 mm, longueur ≤ 220 mm	Procédure interne	pce	45.00	
I03.51.15-06	Rebouchage avec mortier ; par trou de carottage Ø 80 ou 100 mm, longueur > 220 mm	Procédure interne	pce	sur demande	
I03.51.15-09	Plus-value pour rebouchage au plafond ; par trou de carottage	Procédure interne	pce	10.00	
Essais in situ					
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>					
I03.51.16-00	Essai d'arrachement, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	310.00	★
I03.51.16-02	Essai d'arrachement, surface verticale, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	375.00	★
I03.51.16-04	Essai d'arrachement, au plafond, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	440.00	★
I03.51.18-00	Chape - Essai d'arrachement à la surface ; série de 5 mesures	SIA 251	pce	355.00	
I03.51.28-00	Teneur en eau, méthode carbure de calcium (CM) ; par mesure	SIA 252 ; annexe I	pce	95.00	
I03.51.30-00	Profondeur de carbonatation in situ ; par mesure	SN EN 14630	pce	49.00	★
I03.51.31-00	Piquage pour dégagement des armatures (nœud d'armatures)	Procédure interne	pce	120.00	
I03.51.31-05	Plus-value pour piquage d'un maillage d'armatures	Procédure interne	pce	60.00	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix	
I03.51.32-00	Recouvrement et localisation des fers d'armature, n.c. exploitation ; par heure	Procédure interne	h	155.00	
I03.51.33-00	Description du type et de l'état des armatures	Procédure interne	pce	30.00	
I03.51.34-00	Mesure du champ potentiel (mono-électrode), n.c. exploitation ; par heure	Procédure interne	h	195.00	
I03.51.40-00	Inspection par géoradar, n.c. exploitation ; par heure	Procédure interne	h	250.00	
I03.51.60-00	Rugosité, méthode de tache de sable ; série de 3 mesures	SN EN 1766	pce	85.00	★
I03.51.61-01	Planéité sous la latte de 2 m ; par heure	SN 640 450	h	120.00	
I03.51.65-00	Ouverture des fissures ; par m ²	SIA 269/2 ; annexe C	pce	260.00	
I03.51.70-00	Indice de rebondissement (scléromètre) ; par surface de mesure, y c. exploitation	SN EN 12504-2	pce	100.00	
I03.51.80-00	Inspection par caméra waterproof et rotative ; par heure	Procédure interne	h	sur demande	

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
4. Marquage routier				
4.1 Mesures statiques				
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
I04.70.00-00	Géométrie des marquages, par tronçon de mesure (5 points de mesure)	SN 640 850a	pce	45.00
I04.70.10-00	Visibilité de jour par tronçon de mesure (5 points de mesure)	SN EN 1436, Annexe A	pce	105.00
I04.70.11-00	Visibilité de nuit, sec, par tronçon de mesure (5 points de mesure)	SN EN 1436, Annexe B	pce	105.00
I04.70.12-00	Visibilité de nuit, humide, par tronçon de mesure (5 points de mesure)	SN EN 1436, Annexe B	pce	115.00
I04.70.20-00	Mesure ponctuelle de la qualité antidérapante au pendule SRT ; série de 5 mesures	SN EN 13036-4	pce	200.00
4.2 Mesures dynamiques				
I04.71.14-00	Retro-réfectomètre dynamique et visibilité de nuit, mesures et exploitation des résultats ; forfait	SN EN 1436, Annexe B	pce	sur demande

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
5. Etanchéités et enduits de protection de surface				
5.1 Enduits d'apprêt pour produits de scellement de joints				
I05.10.01-00	Aspect et caractéristiques (homogénéité)	SN EN 15466-1	pce	110.00
I05.10.02-00	Viscosité cinétique au cône d'écoulement à 23°C (temps d'écoulement)	EN ISO 2431	pce	175.00
I05.10.03-00	Résistance aux alcalis	SN EN 15466-2	pce	360.00
I05.10.04-00	Comportement au séchage et teneur en matières solides (substances non volatiles)	SN EN 15466-3	pce	355.00
5.2 Produits de scellement de joints appliqués à chaud				
I05.15.01-00	Préparation des échantillons et aspect/caractéristiques	SN EN 13880-6	pce	565.00
I05.15.02-00	Détermination de la teneur en cendres	SN EN 12697-1, Annexe C	pce	340.00
I05.15.03-00	Masse volumique à 25 °C	SN EN 13880-1	pce	135.00
I05.15.04-00	Pénétration au cône à 25°C	SN EN 13880-2	pce	135.00
I05.15.05-00	Pénétrabilité et retour élastique	SN EN 13880-3	pce	175.00
I05.15.06-00	Résistance à la chaleur - variation de la pénétration au cône	SN EN 13880-4	pce	705.00
I05.15.07-00	Détermination de la résistance au fluage	SN EN 13880-5	pce	340.00
I05.15.08-00	Point de ramollissement B + A	SN EN 1427	pce	120.00
I05.15.09-00	Température de coulage minimale	SN 670 621	pce	565.00
I05.15.10-00	Essai de chute d'une bille	SN 670 622	pce	515.00
I05.15.11-00	Variation de masse après immersion dans l'hydrocarbure	SN EN 13880-8	pce	515.00
I05.16.10-00	Test fonctionnel sur scellement de joints	SN EN 13880-7	pce	sur demande
I05.16.11-00	Compatibilité avec les revêtements bitumineux	SN EN 13880-9	pce	725.00
I05.16.12-00	Adhésion et cohésion après traction et compression répétée	SN EN 13880-10	pce	4'435.00
I05.16.13-00	Adhésion et cohésion après traction discontinue (essai d'adhérence)	SN EN 13880-13	pce	1'645.00
5.3 Lé d'étanchéité en bitume ou bitume-polymère				
I05.20.02-00	Essais préliminaires (détermination des défauts d'aspect, longueur, largeur, alignement, épaisseur, masse surfacique)	SN EN 1848-1, 1849-1, 1850-1	pce	435.00
I05.20.03-00	Stabilité	SN EN 1107-1	pce	685.00
I05.20.04-00	Souplesse à basse température, à température donnée	SN EN 1109	pce	380.00
I05.20.05-00	Résistance au fluage à température élevée	SN EN 1110	pce	395.00
I05.20.06-00	Résistance au vieillissement thermique, y c. r essais de rés. au fluage à temp. élevée et souplesse à basse temp., stockage 2 semaines à 70°C	SN EN 1296	pce	850.00
I05.20.09-00	Propriétés en traction	SN EN 12311-1	pce	685.00
I05.20.10-00	Résistance à la percussion	SN EN 12691	pce	685.00
I05.20.15-00	Essai de stabilité thermique du mélange	Procédure interne	pce	430.00
I05.22.11-00	Résistance au cisaillement pour éprouvette composite de type 3, n. c. confection des éprouvettes ; série de 4 essais	SN EN 13653	pce	600.00
I05.22.12-00	Résistance au cisaillement après conditionnement thermique pour éprouvette composite de type 3, n. c. confection des éprouvettes ; série de 4 essais	SN EN 14691, 13653	pce	1'030.00
I05.22.15-00	Comportement des LBP sous asphalte coulé ; double mesure	SN EN 14693	pce	2'220.00

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
5.4 Enduit de protection de surface (OS)				
I05.35.01-00	Détermination de la dureté Shore A ou D ; série de 3 mesures	DIN 53505	pce	110.00
I05.35.02-00	Epaisseur de couche, mesure au microscope sur face polie, sur carotte Ø 50 mm ou autre	Procédure interne	pce	165.00
5.5 Essais in-situ				
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
Vitrification époxy et PMMA				
I05.51.02-00	Essai d'arrachement, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	310.00 ★
I05.51.02-01	Essai d'arrachement, surface verticale, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	375.00 ★
I05.51.03-01	Détection des pores avec peigne électrique ; par heure	Procédure interne	h	165.00
Lé d'étanchéité en bitume ou bitume-polymère				
<i>LBP = Lé d'étanchéité en bitumine-polymère</i>				
<i>KDB = Ruban d'étanchéité à base d'émulsion de bitume</i>				
<i>FLK = Etanchéité en plastique liquide</i>				
I05.52.01-00	Contrôle visuel (disposition, recouvrement, traitement)	SN 640 450	h	175.00
I05.52.02-00	Essai d'arrachement, y c. préparation ; série de 3 mesures	SIA 281/3	pce	310.00
I05.52.03-00	Essai de pelage sur LBP ; série de 3 mesures	SIA 281/2 (A)	pce	565.00
I05.52.03-02	Essai de pelage sur LBP ; 1 mesure	SIA 281/2 (A)	pce	255.00
I05.52.03-03	Essai de pelage sur KDB ou FLK ; série de 3 mesures	SIA 281/2 (B)	pce	515.00
I05.52.03-05	Essai de pelage sur KDB ou FLK ; 1 mesure	SIA 281/2 (B)	pce	250.00
I05.52.04-00	Essai de pelage manuel sur LBP ; série de 3 mesures	SIA 281/2 (C)	pce	160.00
I05.52.04-01	Essai de pelage manuel sur LBP ; 1 mesure	SIA 281/2 (C)	pce	60.00
I05.52.05-01	Auscultation de la surface au râteau à feuilles muni d'un microphone ; par heure	Procédure interne	h	150.00
Enduit de protection de surface (OS)				
I05.55.01-00	Essai d'arrachement, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	310.00 ★
I05.55.01-01	Essai d'arrachement, surface verticale, y c. forage jusqu'à 3 cm, Ø 50 mm ; série de 3 mesures	SN EN 1542	pce	375.00 ★
I05.55.03-00	Epaisseur de couche, mesure par méthode "coupe de coin" ; série de 9 mesures	DIN 50986	pce	165.00
I05.55.04-01	Capacité d'adsorption d'eau dans cellule à double chambre, n.c. ponçage du béton ; 1 mesure	Recommandation OFROU, annexe F	pce	400.00

Support béton*Pour les essais sur support béton, voir chapitre 3.2*

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
6. Analyses chimiques				sur demande
Déchets : analyse des déchets selon l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)				
Sols : teneur en métaux lourds selon l'ordonnance sur les atteintes portées au sol (OSol)				
Matériaux de terrassement : appréciation des matériaux de terrassement selon les directives en vigueur				
Matériaux de récupération : l'essai de lessivage permet de qualifier l'aptitude des matériaux de récupération				
Eau potable : analyses périodiques de l'eau potable				
Eaux d'infiltration : le contrôle régulier des eaux d'infiltration de décharge permet une gestion maîtrisée des zones problématiques				

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
7. Auscultation et relevé d'état				
7.1 Relevé des caractéristiques de surface				
Avec appareil multifonction ARAN				
I08.78.51-01	Forfait de mise à disposition, y c. préparation, calibrage et entretien	Procédure interne	pce	1'730.00
I08.78.51-02	Déplacement aller-retour (y c. chauffeur et opérateur)	Procédure interne	km	3.20
I08.78.51-11	Relevé des dégradations de surface (indices I_0 et I_1)	VSS 40 925	km	sur demande ★
I08.78.51-12	Relevé de la planéité longitudinale (W, Sw, IRI, NBO, BLP, indice I_2 , ...)	VSS 40 925, VSS 40 517	km	sur demande ★
I08.78.51-13	Relevé de la planéité transversale (T, t, indice I_3)	VSS 40 925, VSS 40 518	km	sur demande ★
I08.78.51-17	Relevé de la profondeur de macrotexture - (PMP, PMT), méthode de mesure profilométrique	VSS 40 511, SN EN ISO 13473-1	km	sur demande ★
I08.78.51-18	Relevé de la géométrie de la chaussée - dévers, pente et rayon de courbure	VSS 40 100, VSS 40 110, VSS 40 120, Procédure interne	km	sur demande
I08.79.08-01	Exploitation des mesures ARAN selon VSS 40 925	VSS 40 925, VSS 40 517, VSS 40 518,...	h	157.00
Autre matériel				
I08.74.51-00	Relevé de la qualité antidérapante avec SKM, forfait, y c. exploitation des mesures et déplacement	TP Griff-StB (SKM)	pce	sur demande
<i>Forfait de déplacement type B, voir chapitre 8.2</i>				
I08.72.11-00	Mesure de la valeur W (planéité longitudinale) au goniographe, forfait, y c. déplacement	VSS 40 517	pce	sur demande
<i>Forfait de déplacement type C, voir chapitre 8.2</i>				
I08.73.11-11	Mesure ponctuelle de la planéité transversale (transversoprofilographe ou planum), par endroit	VSS 40 518	pce	115.00
I08.74.12-11	Mesure ponctuelle de la qualité antidérapante au pendule SRT ; série de 5 mesures	SN EN 13036-4	pce	200.00
I08.74.13-11	Mesure ponctuelle de la drainabilité superficielle au drainomètre de Moore ; série de 10 mesures	SN EN 13036-3	pce	165.00
I08.74.14-11	Mesure ponctuelle de la profondeur de macrotexture (PMT), méthode tâche de sable ; série de 4 mesures	SN EN 13036-1	pce	105.00 ★
7.2 Portance				
Avec HWD				
I08.75.51-01	Forfait de mise à disposition, y c. préparation, calibrage et entretien	Procédure interne	pce	1'150.00
I08.75.51-02	Déplacement aller-retour (y c. opérateur)	Procédure interne	km	3.20
I08.75.51-11	Mesure de la déflexion, relevé de portance avec HWD ; par point de mesure	VSS 40 330	pce	sur demande ★
I08.75.51-12	Mesure de la déflexion, relevé de portance avec HWD ; par km de mesure	VSS 40 330	km	sur demande ★
I08.79.05-01	Exploitation des mesures HWD en termes de modules élastiques, vies résiduelles et épaisseurs de renforcements	VSS 40 330	h	157.00
I08.79.05-02	Exploitation des mesures HWD en termes d'indices PCN et/ou PCR	OACI- Annexe 14, procédure modifiée	h	157.00
I08.79.05-03	Exploitation des mesures HWD en termes de déflexions	VSS 40 733	h	157.00

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
Autre matériel				
I08.75.11-00	Mesure de la déflexion Benkelman, forfait, y c. déplacement	VSS 70 362, VSS 40 330, VSS 40 733	km	sur demande
I08.80.11-00	Mesure de déflexion au Défectographe Lacroix, y c. mise à disposition, déplacement et exploitation	VSS 40 330, VSS 40 733	km	sur demande
I08.81.11-00	Mesure de déflexion au Trafic Speed Deflectometer ou Raptor, y c. mise à disposition, déplacement et exploitation	VSS 40 330, VSS 40 733, procédure modifiée	km	sur demande
7.3 Géoradar				
I08.85.51-01	Forfait de mise à disposition, y c. préparation, calibrage et entretien	Procédure interne	pce	sur demande
I08.85.51-02	Déplacement aller-retour (y c. opérateur)	Procédure interne	km	sur demande
I08.85.51-11	Mesures au géoradar ; par km de mesure	Procédure interne	km	sur demande
I08.85.51-21	Exploitation des mesures géoradar	Procédure interne	h	sur demande
7.4 Pavement Management System (PMS)				
I08.71.11-15	Gestion du patrimoine routier d'une commune/ville/canton	Procédure interne		sur demande ★

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
8. Frais / Honoraires				
8.1 Honoraires				
I09.00.01-01	Expert ; cat. SIA A		h	233.00
I09.00.02-01	Ingénieur en chef ; cat. SIA B		h	182.00
I09.00.03-01	Ingénieur dirigeant ; cat. SIA C		h	157.00
I09.00.04-01	Technicien ; cat. SIA D		h	133.00
I09.00.05-01	Laborantin ; cat. SIA E		h	111.00
I09.00.06-01	Secrétariat ; cat. SIA E		h	111.00
I09.00.07-01	Laborantin opérateur ; cat. SIA F		h	101.00
8.2 Forfaits de déplacements				
<i>Les forfaits de déplacement comprennent la préparation des appareils de mesure, les travaux au dépôt, la location des appareils et véhicules, ainsi que les frais pour un laborantin et pour les véhicules. Pour les travaux demandant un laborantin supplémentaire, ce dernier sera facturé selon le tarif horaire SIA. La location d'un véhicule externe n'est pas comprise, par ex. camion (contrepoids) pour essais ME, de même que les coûts pour la régulation du trafic durant l'intervention.</i>				
I09.05.12-00	Forfait de déplacement type A <25 km		pce	275.00
I09.05.12-01	Forfait de déplacement type A <50 km		pce	455.00
I09.05.12-02	Forfait de déplacement type A <100 km		pce	770.00
I09.05.12-03	Forfait de déplacement type A > 100 km, par km supplémentaire		km	3.00
I09.05.13-00	Forfait de déplacement type B <25 km		pce	220.00
I09.05.13-01	Forfait de déplacement type B <50 km		pce	370.00
I09.05.13-02	Forfait de déplacement type B <100 km		pce	640.00
I09.05.13-03	Forfait de déplacement type B > 100 km, par km supplémentaire		km	2.50
I09.05.14-00	Forfait de déplacement type C <25 km		pce	170.00
I09.05.14-01	Forfait de déplacement type C <50 km		pce	320.00
I09.05.14-02	Forfait de déplacement type C <100 km		pce	580.00
I09.05.14-03	Forfait de déplacement type C > 100 km, par km supplémentaire		km	2.50
I09.05.15-00	Forfait de déplacement type D <25 km		pce	120.00
I09.05.15-01	Forfait de déplacement type D <50 km		pce	235.00
I09.05.15-02	Forfait de déplacement type D <100 km		pce	445.00
I09.05.15-03	Forfait de déplacement type D > 100 km, par km supplémentaire		km	2.00
8.3 Plus-values				
I09.15.00-00	Plus-value pour travail le samedi : + 20%		pce	+20%
I09.15.01-00	Plus-value pour travail de nuit (20h00-06h00), dominical et jours fériés : + 50%		pce	+50%
I09.15.02-00	Plus-value pour travail urgent : + 20%		pce	+20%
8.4 Rapports, documentation				
<i>Les coûts de copie de rapport d'essais sont compris dans les prix des analyses.</i>				
I09.30.09-00	Rapport, forfait		pce	sur demande
I09.20.01-00	Photographie en couleur		pce	10.00

Pos.	Désignation de l'essai	Norme/Méthode	Unité	Prix
9. PAK-Marker				
9.1 Sprays PAK-Marker et lampe UV				
I09.30.19-00	Spray PAK-Marker, 1 à 4 bombes, par bombe		pce	40.00
I09.30.19-01	Spray PAK-Marker, 5 à 10 bombes, par bombe		pce	38.00
I09.30.19-02	Spray PAK-Marker, 11 à 20 bombes, par bombe		pce	37.00
I09.30.19-03	Spray PAK-Marker, 21 à 40 bombes, par bombe		pce	36.00
I09.30.19-04	Spray PAK-Marker, 41 bombes et plus, par bombe		pce	33.00
I09.30.40-00	Lampe UV		pce	50.00

9.2 Frais

Les frais incluent les frais d'emballage et d'expédition pour la Suisse (envoi Economy – 2 à 3 jours ouvrables). Pour les envois en Priority ou les envois à l'étranger, veuillez nous contacter au +41 (0)21 544 09 00 ou par info@infralab.ch.

I09.10.05-00	PAK-Marker, frais d'expédition (1 à 4 pièces)	pce	22.00
I09.10.05-01	PAK-Marker, frais d'expédition (5 à 10 pièces)	pce	24.00
I09.10.05-02	PAK-Marker, frais d'expédition (11 à 20 pièces)	pce	27.00
I09.10.05-03	PAK-Marker, frais d'expédition (21 à 40 pièces)	pce	32.00
I09.10.05-04	PAK-Marker, frais d'expédition (41 pièces et plus)	pce	sur demande

Conditions générales

1 Domaine d'application

Ces conditions générales règlent le déroulement de l'ensemble des prestations d'Infralab SA. Toutes les prestations sont effectuées conformément à la liste de prix en vigueur ou aux offres ainsi qu'à ces conditions générales, pour autant qu'il ne soit pas convenu par écrit de modifications ou de compléments. Les prix indiqués dans cette liste de prix sont sans TVA.

2 Conditions contractuelles

- 2.1 Le client (ou mandant) est la personne signataire du mandat.
- 2.2 Un mandat est examiné avant d'être accepté. L'examen porte entre autres sur : nom et adresse du mandant, faisabilité au point de vue technique et délais (y compris fixation de délais importants), accords concernant l'éventuelle passation à des sous-traitants, règles pour le maniement des échantillons du mandant, façon de procéder en cas de changements dans le mandat et les détails, distribution et expédition des rapports.
- 2.3 Le délai pour l'achèvement d'un mandat court à partir de l'entrée de tous les documents et échantillons nécessaires.
- 2.4 En cas de travaux hors des locaux d'Infralab SA, le client veille à la sécurité et à la protection de la santé des collaborateurs d'Infralab SA, dans le cadre de sa responsabilité.
- 2.5 Si Infralab SA n'est pas chargé de fixer le lieu du prélèvement des échantillons, il n'assume aucune garantie quant à leur convenance et leur qualité.
- 2.6 Les procédés mis au point par Infralab SA pour l'exécution d'un mandat sont la propriété d'Infralab SA. Dans le cas de la mise au point d'un procédé déterminé demandée par le client, les droits de propriété sont réglés individuellement (par exemple copyright, droits sur un brevet).
- 2.7 Les rapports sont en règle générale rédigés dans la langue du client.
- 2.8 Pour les mandats particulièrement urgents, un supplément général de 20 % est facturé, en accord avec le client.
- 2.9 Si le client n'est pas d'accord que les informations relatives à son mandat soient envoyées par courriel non crypté, celui-ci doit le mentionner au plus tard lors de l'attribution du mandat.
- 2.10 Les factures sont nettes et les paiements sont à effectuer au plus tard 30 jours après réception de la facture.
- 2.11 Si les prestations fournies par Infralab SA ne répondent pas aux attentes du client, celui-ci peut faire une réclamation. La réclamation doit être faite verbalement ou par écrit dans les 30 jours suivant la réception du rapport. Les interlocuteurs sont les signataires des rapports. Les réclamations non liées à un mandat particulier peuvent être adressées à tout moment à la direction.
- 2.12 En cas d'éventuels conflits résultant de ce contrat, seuls les tribunaux de Lausanne, siège social d'Infralab SA, sont compétents. Le droit applicable est le droit suisse.
- 2.13 Sauf convention contraire écrite, les frais de signalisation ne sont pas inclus dans les prix unitaires de nos prestations.
- 2.14 En cas de sous-traitance de la totalité ou d'une partie d'une prestation, Infralab SA en informera son client par écrit.

3 Rapports d'essais de laboratoire

Nos rapports d'essais de laboratoire sont établis conformément aux exigences de la norme EN/ISO/IEC 17025 "Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais" faisant foi pour notre accréditation. Nous rendons attentifs que les résultats des essais se rapportent exclusivement aux échantillons testés. La tolérance de mesure n'est pas mentionnée pour chaque résultat d'analyse. Nous tenons toutefois à disposition une liste contenant des données à ce sujet. La version informatique signée fait foi. Sur demande du client, les rapports d'essai en version papier peuvent être envoyés.

4 Confidentialité

Les mandats et les informations s'y rapportant sont traités confidentiellement par Infralab SA face à des tiers et mis à la seule disposition du client. Infralab SA peut toutefois utiliser publiquement des résultats ou les transmettre à des tiers (p. ex. dans des publications, lors de cours ou de séminaires). Le client n'est mentionné que s'il donne son accord par écrit. Sinon, les résultats sont présentés de façon à ce qu'il ne soit pas possible de remonter jusqu'au client. Le client peut toutefois interdire la publication également sous cette forme. Il doit le faire par écrit. A sa demande, des copies de rapports d'essai seront envoyées à ses partenaires commerciaux. Sans accord du client, il ne sera pas répondu aux questions concernant les résultats.

5 Déroulement du mandat

- 5.1 Sur demande et après entente préalable, le client peut être présent lors des essais exécutés dans le cadre du mandat.
- 5.2 Sur demande, le client peut prendre connaissance des instructions de travail en rapport avec le mandat qu'il a donné. Il n'est toutefois pas autorisé à en faire des copies. Le client peut demander à Infralab SA quels sont les paramètres statistiques des procédures accréditées, et également des autres procédures, pour autant qu'il en existe.

6 Modes opératoires

Les essais sont exécutés selon des directives de travail détaillées (modes opératoires). Ces modes opératoires ont été développés en fonction de nos instruments et produits de laboratoire. Ils contiennent donc un savoir-faire propre considérable. Sur demande du mandant, ces modes opératoires, les procédures de modification ainsi que les modes opératoires abrogés peuvent être consultés. Il ne sera toutefois pas fourni de copies de nos modes opératoires.

7 Responsabilité

- 7.1 Infralab SA ne répond d'éventuels dommages à des objets qui sont propriété du client que s'ils sont causés intentionnellement ou par grave négligence du personnel d'Infralab SA.
- 7.2 Infralab SA ne répond d'éventuels violations du devoir de diligence de son personnel que si les dommages qui en résultent sont occasionnés intentionnellement ou par grave négligence. La responsabilité d'Infralab SA se limite au volume du mandat.
- 7.3 Infralab SA décline toute responsabilité pour les activités de sous-mandataires désignées par le client.

8 Archivage

- 8.1 Archivage des échantillons : sauf accord avec le client, les échantillons d'un mandat d'analyses ne sont pas conservés au-delà de la durée des travaux de laboratoire. Pour des mandats importants se rapportant à des projets particuliers (surveillance de chantiers, auscultation d'ouvrages), une durée d'archivage est en principe définie avec le mandat. Dans la plupart des cas les échantillons sont conservés jusqu'à la réception par le maître de l'ouvrage ou jusqu'à la discussion du rapport final.
- 8.2 Archivage des documents : tous les documents qui peuvent renseigner sur la qualité de nos prestations (par exemple données de mesures, instructions de travail et documents d'essais) sont archivés pendant 10 ans, à l'exception des données relatives aux mesures ARAN pour lesquelles la durée est de 6 ans. Le client peut prendre connaissance des documents se rapportant au mandat qu'il a donné.

9 Publication de rapports d'essais

Les clients qui ont l'intention de publier les rapports d'essais (par exemple à des fins publicitaires ou pour des exposés), entièrement ou par extraits, doivent le signaler lors de la passation du mandat déjà. La publication des rapports, sous quelque forme que ce soit, de même que la simple référence à un essai fait par Infralab SA, ne sont autorisés qu'avec le consentement écrit de la direction d'Infralab SA. Si le client publie un rapport d'Infralab SA, il libère Infralab SA de l'obligation de confidentialité en ce qui concerne le mandat en question, mais non en ce qui concerne les secrets d'entreprise et de fabrication.

10 Conséquences en cas d'infraction

En cas d'infraction à ces conditions générales, Infralab SA se réserve le droit de prendre toutes autres mesures, y compris le droit de réponse aux frais du client, ainsi que le recours à une procédure judiciaire.

11 Heures d'ouverture, livraison d'échantillons

Heures d'ouverture : lundi à vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Infralab SA est fermé les jours fériés officiels dans le canton de Vaud. Livraison d'échantillons en dehors des heures d'ouverture uniquement sur avis préalable.

12 Modifications

- 12.1 La version actuellement valable des conditions générales se trouve sous www.infralab.ch.
- 12.2 Modifications de prix et dans les prestations réservées.

Servion, le 16 janvier 2026

Infralab SA

Jean-Louis Cuénoud
Directeur



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Service d'accréditation suisse SAS

En vertu de l'ordonnance sur l'accréditation et la désignation du 17 juin 1996 et sur la base de l'avis de la Commission fédérale d'accréditation, le Service d'accréditation suisse (SAS) délivre à

INFRALAB SA
Route du Vieux-Collège 4B
1077 Servion



Durée de l'accréditation :
14.02.2025 au 13.02.2030
(1ère accréditation: 25.10.1994)

l'accréditation en tant que

Laboratoire d'essai pour l'analyse des sols, graves, granulats, liants et enrobés bitumineux, bétons, essais in situ et auscultation des chaussées et autres surfaces de circulation

Norme internationale : ISO/IEC 17025:2017
Norme suisse : SN EN ISO/IEC 17025:2018

3003 Berne, le 06.02.2025
Service d'accréditation suisse SAS

Responsable SAS
Anja Simma

Le SAS est signataire des accords multilatéraux de l'EA (European co-operation for Accreditation) pour les domaines d'essais, d'étalonnage, d'inspection et de certification de systèmes de management, de certification de personnes et de certification de produits, de processus et de prestations de services, de l'IAF (International Accreditation Forum) pour les domaines de certification de systèmes de management et de certification de produits, de processus et de prestations de services, et de l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) pour les domaines d'essais, d'étalonnage et d'inspection.